

Réussir votre projet de revitalisation par l'implication des habitants de votre commune et la mobilisation des acteurs de l'économie sociale et solidaire

Elus, votre commune est confrontée à la fermeture des commerces de proximité. Vous vous interrogez :
Comment satisfaire de façon durable les besoins de la population et accroître l'attractivité de votre commune ?

Associer les habitants au projet, pour impliquer les « consom'acteurs » de demain

- **En milieu rural, la participation des citoyens est un facteur essentiel de réussite**

Les exemples d'échec de reprise de commerce du fait de la désaffection des habitants ne manquent pas et ceci malgré la forte implication des collectivités (achat, réhabilitation, location du commerce).

En milieu rural, même si l'environnement de l'espace commercial et l'expérience du commerçant sont décisifs, la participation des habitants est déterminante pour la réussite d'un commerce.

Les citoyens sont de plus en plus en demande de co construction de leurs lieux de vie et souhaitent être associés à l'élaboration des décisions. Leur implication ne doit pas être considérée comme une contrainte mais comme un moyen de repérer et partager les besoins pour assurer la qualité et la pérennité du projet.

Leur association le plus en amont possible, dès le lancement des études d'urbanisme et de développement commercial, renforce la relation de confiance entre les élus et les citoyens et permet de dépasser les oppositions en construisant collectivement une vision commune d'un projet d'intérêt général.

- **Intégrer la concertation dans les études**

Vous pouvez demander dans le cahier des clauses techniques particulières que vous soit proposée une méthode de concertation.

Il existe différents niveaux de participation du public (information, consultation, concertation, coproduction/co-construction, co décision) et différents outils (réunion publique, enquête sur les modes de consommation et les besoins, visite d'expériences, entretiens, exposition, atelier de concertation, table ronde, article dans le journal municipal...).

L'Établissement Public Foncier de Bretagne vous propose un modèle de formulation pour la phase de concertation avec la population dans le cadre d'une étude de revitalisation de centre-bourg :

<http://www.epfbretagne.fr/-cahiers-des-charges.html>

Les agents de votre collectivité peuvent se former sur « l'accompagnement des démarches participatives et de concertation avec les habitants » auprès du CNFPT - Inset d'Angers (4 jours) - https://inet.cnfpt.fr/trouver-formation/detail-stage?mots_cles=SXF5&perimetre=I&etablissements%5B%5D=49&id=180692&rang=1&provenance=itineraire&code_itineraire=I1B21

Les agences départementales peuvent vous accompagner dans vos démarches et réflexions :

- ingénierie publique : aide à la rédaction du cahier des charges pour la consultation de bureaux d'études et accompagnement dans le choix de celui-ci
- subvention aux études dans le cadre du Fonds de Solidarité Territorial (pour les communes de moins de 10 000 habitants) au titre des études globales de type contrats d'objectifs développement durable ou au titre d'études d'expertise.

Le Réseau BRUDED (150 collectivités adhérentes) peut vous faire des retours d'expériences de projets de commerces en milieu rural et péri-urbain, vous aider à bien identifier les freins et les leviers et vous mettre en relation avec des élus ayant porté des projets similaires - <https://www.bruded.fr/commerces/>.

L'économie sociale et solidaire, des compétences mobilisables sur votre territoire

Définition : L'Economie sociale et solidaire (ESS) est un modèle d'organisation pour la création d'activités de proximité, liant l'économie et le social. L'ESS mobilise les énergies et les investissements locaux, par l'action collective et la collaboration (MM Lips, Présidente de la CRESS de Bretagne).

Les entreprises de l'ESS, principalement associatives et coopératives, créent de l'emploi local et portent des activités de proximité économiquement viables et non délocalisables.

L'économie sociale et solidaire est complémentaire à l'économie « classique ». Elle offre d'autres modèles économiques qui, en impliquant les acteurs publics, privés et citoyens, permettent des créations commerciales dans des territoires ruraux.

• Des experts de l'ESS peuvent vous accompagner dans votre réflexion

- Le pôle de développement de l'ESS de votre pays est votre interlocuteur pour vous aider à co-construire un projet d'utilité sociale. Le pôle a la capacité de mobiliser toutes les parties, dont les habitants et les acteurs locaux de l'ESS, pour créer une dynamique autour d'une réponse aux besoins.

Identifiez votre pôle : <http://www.ile-et-vilaine.fr/sites/default/files/asset/document/coordonneespolesdedeveloppement-0117.pdf>

- Pour aller plus loin, Tag 35, propulseur d'entrepreneuriat collectif, peut, à partir de besoins non couverts sur votre territoire, imaginer en réponse des activités économiques utiles : <https://www.ess-bretagne.org/tag35>

• Des cabinets d'étude de l'ESS peuvent répondre directement, ou en s'associant, à des appels d'offres concernant des études d'urbanisme ou de développement commercial incluant la mise en œuvre d'une concertation avec les habitants.

A titre indicatif :

- IDEA Recherche - Territoires et sciences sociales - SCOP - Rennes - tél. 02 23 46 13 40 - <https://idea-recherche.com/>
- Le Champ Commun - SCIC porteuse d'un commerce participatif de proximité (épicerie, bar, brasserie) accompagne les projets économiques impliquant une mobilisation citoyenne - 56 800 Augan - <http://lechampcommun.fr/>
- SCOPIC - Agence conseil en communication et concertation - 44 000 Nantes - 02 40 08 24 77- <http://www.scopic.eu/contact/>
- AASIVIK - Coopérative de conseil stratégique et opérationnel en dynamiques durables - 44 017 Nantes - 06 71 18 69 25- <http://aasivik.fr/a-propos/>
- ExtraCité - Coopérative de conseil spécialisée dans l'accompagnement des collectivités - Développement économique, social ou culturel, urbanisme, développement durable - 59 000 Lille - 03 20 01 00 41 - <http://www.extracite.coop/>
- Médiation & Environnement - SCOP d'études à vocation environnementale et de mise en œuvre de procédures liées à la démocratie participative et la concertation locale - 72800 Savigné sous le lude - 02 43 45 27 25 - <http://www.mediation-environnement.coop/home/index.php>
- L'Epok - Assistance à maîtrise d'ouvrage / assistance à maîtrise d'usage de projets d'aménagement participatifs - Rennes - <https://lepok.org/>

• Des commerces sous statut ESS

L'ESS apporte des réponses originales, adaptées à chaque territoire, grâce à la diversité de ses statuts :

- Les Sociétés coopératives et participatives (de forme SA, SARL ou SAS) permettent à des groupements de personnes de se rassembler pour mutualiser leurs moyens pour entreprendre.

2 formes de coopératives se développent fortement :

➤ La SCIC, société coopérative d'intérêt collectif

Elle associe comme sociétaires des personnes physiques ou morales (salariés, clients, fournisseurs, habitants, associations, entreprises, collectivités...) qui deviennent collectivement propriétaires du commerce <http://www.les-scic.coop/sites/fr/les-scic/les-scic/qu-est-ce-qu-une-scic.html>

*Exemple : Epicerie Saveurs locales à la Mézières sur Couesnon
"le statut Société Coopérative d'Intérêt Collectif" permet d'associer une multitude d'acteurs à son capital, dont la municipalité. C'est un gage de réussite supplémentaire quand, à la fois les élus, les citoyens et les autres structures sont associées pour créer un lieu qui devient alors bien plus qu'un simple commerce : c'est un espace collectif permanent » Pascal Dalle, sociétaire.*

➤ La SCOP, société coopérative de production

Les salariés sont alors les associés majoritaires. Affectant leurs résultats prioritairement à la pérennité des emplois et de l'entreprise, elles sont moins fragiles en cas de difficulté. Leur taux de survie après 5 ans est de 65 % contre 55 % pour les entreprises classiques. <http://www.les-scop.coop/sites/fr/les-scop/qu-est-ce-qu-une-scop.html>

Exemple : boulangerie Trebara à Bain de Bretagne

- L'association, groupement de personnes volontaires, qui privilégie le projet commun à la recherche de profit.

Les commerces de proximité associatifs s'appuient sur des salariés, parfois à temps partiel, mais aussi des citoyens-bénévoles, pour ouvrir à des horaires adaptés aux besoins et ainsi assurer un modèle économique viable sur le long terme.

Exemple : épicerie Emplettes et causettes de Chauvigné, bar/épicerie Le Guibra à Saint Sulpice la forêt, le bar 'Zougues à Bazouges la Pérouse, Le Bardac de saint Aubin du Cormier, la cambuse de Langouet, le P'ty bistrot de Marpiré, Happy café de Thorigné Fouillard

*Témoignage : Marie Prunier, Ère adjointe au maire de Chauvigné.
« Une réunion publique a été organisée par l'équipe municipale et des citoyens en avril 2015. A la suite, l'association "L'arbre à Idées", constituée de citoyens, dont 5 conseillers municipaux, s'est attachée à répondre au mieux aux attentes exprimées par la population : ouvrir un commerce multi services et créer du lien. La collaboration élus citoyens a bien fonctionné et a permis que le conseil municipal soutienne financièrement le projet à des étapes clés. En mai 2016, l'épicerie "Emplettes et Causettes" a ouvert dans les locaux de l'ancienne boulangerie. Depuis juillet 2017, une personne en contrat aidé assure l'ouverture de l'épicerie sur 4 matinées, les bénévoles prenant le relais le samedi et le dimanche. Au-delà des services, le lieu se veut convivial et un espace de valorisation des savoirs; des ateliers thématiques y sont organisés (greffe, informatique, couture, ...). Le concept s'installe doucement dans la population et attire plus particulièrement des personnes qui rencontrent des difficultés de mobilité. Il permet aussi de multiplier les liens dans la population, particulièrement pour des nouveaux habitants ».*

L'association, qui ne peut envisager d'embaucher un salarié à temps plein, peut le faire à temps partiel dans le cadre d'un emploi partagé, via le Groupement d'employeurs de l'ESS, le Gedes <http://www.gedes35.fr/>.

- Les entreprises commerciales de forme SA, SARL ou SAS agréées " Entreprise solidaire d'utilité sociale " (ESUS).

● **La finance solidaire en soutien au commerce local**

Plusieurs acteurs de l'ESS peuvent accompagner les commerces, sous statut ESS ou non :

- Les Cigales, Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire, permettent d'intéresser les habitants au devenir d'un commerce en les réunissant pour y investir collectivement leur épargne et parrainer le projet. L'apport des Cigales fait effet levier et permet au commerçant de bénéficier de financement bancaire - <http://www.cigales-bretagne.org/>

Exemple : Epicerie Saveurs locales à la Mézières sur Couesnon

- Bretagne active peut accompagner le commerçant par un apport en fonds propres et en fonds de roulement ou une garantie de prêt auprès des banques - <http://www.bretagneactive.org/pageLibre00010026.asp>
Exemple : restaurant O p'tit bonheur à Saint-Ouen-la-rouerie, crêperie le Rozell breton à Chancé

- Presol peut accompagner les porteurs de projets sous forme de prêt personnel pour renforcer les fonds propres des créateurs et faire ainsi effet levier auprès des banques - <http://www.presol.org/presentation/92/accompagnement-et-financement-solidaires>
Exemple : bar restaurant La grange du Pavail à Saint-Aubain du Pavail, bar restaurant Le Java's à Quedillac.

Le commerçant peut également faire appel au financement participatif (ou crowdfunding). Il permet aux habitants de faire des dons, des prêts ou de prendre des participations au capital du commerce - <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/crowdfunding-comment-se-lancer>.

Il existe une vingtaine de plateformes de crowdfunding : Ulule, Kisskissbankbank, Notrepetiteentreprise, Babyloan, Hello merci, Sowefund, U'start...

- **Les plateformes de produits locaux : une solution pour approvisionner les commerces alimentaires**

Les commerces en milieu rural, pour attirer un large public, sont souvent multiactivités, à la fois café-restaurant-épicerie-librairie-dépôt de journaux-presse-colis... Ils offrent très souvent des produits alimentaires en circuits courts.

Les plateformes associatives sont des intermédiaires entre les producteurs locaux et le commerce. Elles permettent d'assurer un volume d'achat suffisant aux producteurs locaux et d'approvisionner les petits commerces.

Plusieurs plateformes existent sur le département :

- Plateforme Saveurs au Gallo de Fougères : <http://www.saveursaugallo.fr/>
- Plateforme Le Lien gourmand à Saint Thuriel : <https://www.leliengourmand.com/plateforme-produits-locaux/>
- Plateforme Manger local à Redon : <http://www.manger-localpaysredon.fr/la-restauration-collective/>
- Plateforme Manger bio à Saint-Grégoire : <http://www.mangerbio35.fr/qui-sommes-nous-nos-partenaires/nos-partenaires-1438068325312.htm>

- **Les associations locales : un soutien indispensable au commerce de proximité**

Le tissu associatif (culturel, sportif, les associations de parents d'élèves...) peut, par ses achats, soutenir l'activité du commerce de proximité. L'organisation d'événements communs est une manière de renforcer les liens et développer l'activité.